Zone de secours Hainaut Centre

Appel à candidature en vue de la constitution d'une réserve de nomination d'agents techniques D7 (-D8) par recrutement

La Zone de secours Hainaut Centre et plus particulièrement son Conseil de zone, en exécution de sa décision du 22 septembre 2023 approuvant l'appel à candidature en vue de la constitution d'une réserve de nomination d'agents techniques et conformément aux statuts administratif et pécuniaire du personnel administratif fixant les modalités de sa sélection, organise la sélection, pour la Zone de secours Hainaut Centre, d'agents techniques (H/F/X)[1].

Description de la fonction :

Au sein de la Zone de secours Hainaut Centre, l'agent assurera la mission d'agent technique sous l'autorité du responsable de service dans lequel le candidat sera recruté.

Un descriptif de fonction générique est annexé au présent appel à candidature. Il sera complété par une fiche de poste en fonction du service dans lequel le candidat lauréat sera recruté.

Lien vers les documents utiles

Les documents suivants :

- Le statut administratif du personnel administratif ;
- Le statut pécuniaire du personnel administratif ;
- Le règlement de travail du personnel administratif

Sont disponibles en passant par le lien suivant http://www.zhc.be/jobs

Conditions générales de nomination[2]

« *Nul ne peut être nommé s'il ne remplit les conditions suivantes :*

1) *être citoyen d'un pays membre de l'Espace économique européen (les états membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) ou de la Confédération suisse ;*
2) *avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;*
3) *jouir des droits civils et politiques ;*
4) *être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;*
5) *satisfaire aux lois sur la milice, pour les candidats masculins nés avant le 31/12/75 ;*
6) *justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ; dans le cadre des dispositions de l'arrêté royal du 28 mai 2003 sur la surveillance santé des travailleurs, l'examen de contrôle médical est passé, préalablement à la*

[1] L'usage du masculin comme norme grammaticale dans cet appel est une convention visant la lisibilité de son contenu. Ceci n'appelle aucune discrimination de genre dans le traitement des candidatures.

[2] Article 18 du statut administratif du personnel administratif.

désignation, devant le service de santé choisi par le Conseil zonal, ou le Collège en cas de délégation ;

7) être âgé de 18 ans au moins ;

8) le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer, conformément aux conditions fixées par le chapitre XVII du statut ;

9) réussir un examen de recrutement en rapport avec l'emploi à conférer.

Il sera attesté que les conditions générales sont remplies en fournissant un extrait récent du casier judiciaire (délivré moins de 6 mois avant la date limite de réception des candidatures) pour les 1°, 3° et 4° conditions précitées et un certificat de milice pour la 5°condition.

Les documents à produire sont admis en copie lisible des documents originaux. En cas de doute sérieux sur la conformité à l'original de la copie, la demande d'apport de la preuve de la conformité à l'original de la copie pourra être demandée à l'autorité qui a délivré l'original ou au candidat dans le respect de la procédure tracée par le décret du 1er avril 2004 portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents.

Les conditions 1) à 5), 7) et 8) doivent être réunies à la date extrême du dépôt des candidatures et au moment de la nomination.

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1), 2) 3) et 4) ci-dessus. ».

Condition à remplir à la date de clôture de l'appel :

- Détenir un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer (ETSS ou CTSS ou assimilé) ou un certificat technique secondaire supérieur

Epreuves :

Cas n°1[3] :

Réussir l'examen comportant les épreuves suivantes :

- Épreuve écrite pour laquelle l'orthographe est prise en compte : permettant d'apprécier les connaissances techniques en rapport avec la fonction et l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;

- Epreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité, la personnalité et la motivation des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points).

  ⇨ Total des épreuves : 100 points

Pour être admissible dans la réserve, le candidat doit obtenir 50% de points à chaque épreuve et 60% au total des deux épreuves. Chaque épreuve est éliminatoire.

[3] Examens prévus pour les candidats qui ne sont ni dans le cas n°2, ni dans le cas n°3.

Cas n°2[4] :

Les agents recrutés en tant que contractuel après l'entrée en vigueur des statuts zonaux[5] et selon une procédure de recrutement conforme au statut administratif sont dispensés de présenter un examen de nomination pour une fonction dans le même grade.

Cas n°3[6] :

Le personnel administratif contractuel occupé par la zone (tant le personnel affecté au service communal d'incendie, que le personnel mis à disposition de la zone et que le personnel engagé directement par la zone) lors de l'entrée en vigueur du présent statut devra présenter l'examen de nomination suivant :

- Une épreuve orale consistant en un entretien permettant de juger de la motivation et de la maturité des candidats et d'apprécier leur aptitude en rapport avec l'emploi à conférer (100 points).

Pour être admissibles dans la réserve, les candidats doivent obtenir au minimum 60 %.

Les lauréats seront considérés comme ayant satisfait aux conditions des points 8) et 9) des conditions générales de nomination précitées et seront, par conséquent, versés dans une réserve de nomination pour une fonction dans le même grade.

Conséquence de la nomination pour le personnel en place :

Conformément à l'article 207 §2 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, « *les (...) membres du personnel administratif de la zone qui, conformément aux dispositions de la loi et de la position juridique qui leur est applicable, sont nommés (...) sont à partir du jour de la signification ou de la notification de la décision de nomination (...), quel que soit leur statut ou leur position juridique, soumis de plein droit à toutes les dispositions qui déterminent le statut ou la position juridique des membres du personnel (...) administratif de la zone. (...)* ».

Régime de travail : temps plein

Type d'engagement : réserve de recrutement pour un emploi de statutaire

Salaire de base : rémunéré sur base de l'échelle barémique D7[7]
Valorisation d'ancienneté pécuniaire possible sous conditions[8]
Chèques repas 5 € / jour presté

---

[4] Article 19 §1 du statut administratif du personnel administratif ; Voir aussi l'article 16 §2 « réserve de recrutement » : « *Les candidats qui ont satisfait à la procédure de recrutement et qui ont été engagés en qualité de contractuel sur base de cette procédure sont dispensés de repasser les mêmes épreuves dans le cas où un poste statutaire du même type serait déclaré vacant.* »

[5] Soit après le 1er juillet 2017.

[6] Article 279 du statut administratif du personnel administratif.

[7] Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service traitement : traitement@zhc.be

[8] Cf. statuts pécuniaire et administratif disponibles sur le site internet https://www.zhc.be/site/personnel/reglementation-3/

Modalités d'introduction de la candidature :

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé à la poste, pour le 11 octobre 2023 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Zone de secours Hainaut Centre
A l'attention du Secrétariat général
Rue des Sandrinettes, 29
7033 Cuesmes

Elles devront être accompagnées de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme
- Un extrait de casier judiciaire récent (maximum 6 mois) ou la preuve qu'il a été demandé dans ce délai

Il est recommandé de nous transmettre une adresse mail afin que nous puissions vous recontacter plus rapidement.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser directement et exclusivement à la boite mail commandant@zhc.be.

Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération et sera déclarée irrecevable.

Zone de secours
Hainaut Centre

Descriptif de fonction : Technicien en informatique – D7

Accessible par recrutement

Mission & Raison d'être : Les activités principales d'un technicien en informatique sont variées. Elles couvrent la maintenance matérielle, les logiciels et de réseautage. Le technicien apporte une aide constante en termes d'organisation et de gestion dans son domaine d'expertise. En tant que membre d'une équipe, il collabore avec les membres de son équipe, avec le technicien en chef et avec les partenaires externes. Pour ce faire, il participer activement aux réunions d'équipe et aux réunions de coordination du service et de projets.

Les activités principales associées à ce grade sont notamment :

Anticipation :

1. Informer la hiérarchie des besoins du service.
2. Ajuster les matériels au système de la Zone et veiller à leur compatibilité avec les installations existantes.
3. Veiller à l'accessibilité, la fiabilité et la sécurité des informations.

Prévention :

4. Sécurité informatique : Mettre en œuvre et maintenir des mesures de sécurité informatique pour protéger les systèmes, les réseaux et les données contre les menaces ; Actualiser la configuration de base des programmes informatiques.
5. Mises à jour et sauvegardes : Assurer les mises à jour régulières des logiciels et des systèmes d'exploitation, ainsi que les sauvegardes régulières des données pour prévenir les pertes de données.
6. Maintenance préventive : Planifier et effectuer des actions de maintenance préventive pour prévenir les pannes et les problèmes futurs.

Préparation :

7. Installation et configuration : Installer et configurer de nouveaux équipements informatiques, y compris les ordinateurs, les imprimantes, les routeurs, etc.
8. Installation et maintenance des serveurs : Assurer l'installation, la configuration et la maintenance des serveurs pour les applications et les bases de données.
9. Participer de manière active et régulière aux formations proposées par le service.
10. Gestion des utilisateurs : Créer, actualiser, désactiver les profils des utilisateurs et leurs accès à l'information.
11. Support aux utilisateurs : Former les utilisateurs sur les logiciels et les systèmes, et les aider à utiliser efficacement les outils informatiques ; Former et développer les compétences de la première ligne.
12. Gestion du réseau : Configurer et administrer les réseaux informatiques, y compris le câblage, les commutateurs et les pare-feux.
13. Gestion des stocks : Assurer la gestion des stocks de matériel informatique et des fournitures nécessaires à l'entreprise.

14. Gestion des licences logicielles : Assurer la gestion et la conformité des licences logicielles utilisées dans l'entreprise.

Exécution :

15. Satisfaire la demande de tâches complémentaires selon les besoins ponctuels du service.
16. Maintenance et dépannage informatique : Diagnostiquer et résoudre les problèmes matériels et logiciels sur les ordinateurs, les périphériques et les réseaux informatiques.
17. Support technique : Fournir un support technique aux utilisateurs, que ce soit par téléphone, par courriel ou en personne, pour aider à résoudre les problèmes et répondre aux questions.
18. Suivi des incidents : Enregistrer et suivre les incidents signalés par les utilisateurs dans un système de gestion des incidents.

Évaluation :

19. Surveiller le bon fonctionnement des systèmes ; Détecter, solutionner et réparer les anomalies et les pannes de fonctionnement des systèmes.
20. Tests et évaluation : Effectuer des tests de performance, de compatibilité et de sécurité pour les réseaux, matériels et logiciels nouveaux et existants.
21. Documentation : Rédiger des rapports, des procédures et des fiches techniques pour documenter les interventions et les configurations.
22. Recherche de solutions : Trouver des solutions novatrices pour améliorer l'efficacité et la fiabilité des systèmes informatiques.